

L'hon. M. MANION: Huit cents est un prix ridiculement bas. Le prix moyen, c'est 50c., et personne n'accepterait une adjudication à 8c.

M. REID: On a payé 20c. aux bûcherons qui abattent le bois dans la forêt.

L'hon. M. VENIOT: En moyenne, un prix raisonnable dans les circonstances, c'est douze ou treize c. par traverse.

L'hon. M. MANION: C'est-à-dire le prix net.

L'hon. M. VENIOT: Oui.

L'hon. M. MANION: J'aimerais à justifier davantage l'attitude que nous avons prise à ce sujet. Après que j'eus refusé de communiquer le renseignement, sur l'avis des chemins de fer qui m'ont représenté qu'il n'est pas équitable à leur égard, ni dans l'intérêt public, de communiquer ce renseignement, j'ai fait étudier la question et j'ai constaté que l'honorable M. Robb a fait exactement la même chose, quand il occupait mon poste, ainsi que l'honorable M. Dunning.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Mais pas sous le régime de la loi ayant pour objet d'alléger le chômage.

L'hon. M. MANION: Ce sont exactement les mêmes circonstances pour ce qui est du réseau. Il a fait les achats, signé une adjudication. Nous fournissons jusqu'à concurrence de \$1,300,000 au National-Canadien et j'apprends que la somme sera probablement inférieure à un million de dollars. Mais pour ce qui est du refus de communiquer le renseignement, il s'appuie exactement sur les mêmes raisons que dans le passé. Voici une note à ce sujet que je vais consigner au compte rendu:

Le 15 mars 1926, feu l'honorable M. Robb, au nom du ministre des Chemins de fer, a répondu à une question posée par M. Donnelly quant à certaines adjudications de fournitures de traverses au Nouveau-Brunswick, au nombre de traverses et au prix. M. Robb a communiqué le renseignement quant aux entreprises de fourniture, au nombre de traverses commandées, mais pour ce qui est du prix, il a dit: "Il n'est pas dans l'intérêt public de communiquer des renseignements de ce genre".

C'est l'attitude que j'ai prise. Deux questions ont été posées, je crois, l'une par mon honorable ami de New-Westminster, et l'autre, par l'honorable député de Québec-Sud.

M. POWER: Pour une raison inexplicable, la question a été rayée du *Feuilleton*.

L'hon. M. MANION: Je n'y suis pour rien, mais je présume que c'est parce que c'était exactement la même question que celle que l'honorable député de New-Westminster a

[M Power.]

posée et qui a été mise au rancart. J'ai vu les deux questions et il n'y avait pour ainsi dire aucune différence entre les deux.

De même le 19 avril 1926, l'honorable M. Dunning, répondant comme ministre, à une question posée par M. Fraser relativement aux commandes de traverses faites par le réseau national, en Colombie-Anglaise, M. Dunning a donné le nombre de traverses achetées, les noms des fournisseurs mais, au sujet des prix, il a déclaré:

"Il ne serait pas dans l'intérêt public de donner ce renseignement."

Le 15 mars 1926, l'honorable M. Robb, ministre suppléant des Chemins de fer, répondit ainsi à la question suivante de M. Macdonald de Richmond—(v.f.) *Débats* de 1926, page 1545:

1. Quelles quantités et quel genre de matériaux a-t-on achetés pour le National-Canadien en 1925?

2. Quelles parties de ces matériaux étaient du fer, de l'acier, ou des produits métalliques, et des textiles?

3. De qui a-t-on acheté ces produits et à quel prix?

4. Quelles quantités (a) d'huiles calorifiques et lubrifiantes le National-Canadien a-t-il achetées, (b) où les a-t-il achetées, (c) à quel prix, (d) et où a-t-on fait livraison au chemin de fer?

L'hon. M. Robb (faisant fonction de ministre des Chemins de fer et des Canaux): Le conseil d'administration et les directeurs du National-Canadien sont fortement d'avis que donner des renseignements tels que ceux qui sont demandés par M. Macdonald au sujet des matériaux et fournitures ne serait pas d'intérêt public et pourrait causer du tort au National-Canadien. Même s'il convenait d'adopter ce principe la préparation d'un état de ce genre serait très difficile et coûterait fort cher. En outre, ce sont des renseignements qui seraient susceptibles de faire monter le prix des matériaux et, par conséquent, d'augmenter les frais d'exploitation du réseau. On a constaté que les maisons de commerce et les organisations industrielles qui soumissionnent pour les fournitures de chemins de fer hésitent à soumettre leurs tarifs les plus avantageux s'il est possible que ces tarifs soient divulgués.

A la même page, M. Johnstone demanda les mêmes renseignements au sujet des achats de charbon. L'honorable M. Robb donna le nom des compagnies qui avaient vendu le charbon, mais quand il s'agit de la somme de l'adjudication accordée à chaque compagnie, du prix et des quantités fournies, il s'exprima ainsi:

2, 3 et 4. La direction est d'avis que la publication des contrats, des prix et des livraisons demandées par ces questions ne serait pas d'intérêt public, pourrait faire du tort au National-Canadien et causerait des embarras dans les négociations futures.

Ces citations suffisent sans doute à indiquer l'attitude générale de l'ancien gouvernement sur ces questions.

L'hon. M. VENIOT: La situation d'alors était différente de celle d'aujourd'hui. A cette époque, les deux compagnies achetaient les traverses en se faisant concurrence, mais en 1930 et en 1931, à cause de la dépression, elles se sont entendues et ont fixé un prix moyen.